

**Déclaration liminaire à la CAPA d’installation des CPE**

**le 16 janvier 2019.**

Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines,

Mesdames et messieurs Les représentants de l’Administration,

Mesdames et messieurs Les représentants élus des personnels,

Les élues du SE-UNSA vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Nous remercions les services et le personnel de la DPE pour leur travail et l’écoute qu’ils ont montrés tout au long des mandats précédents.

Ce début d'année, malheureusement, ne manque pas de sources d'inquiétudes pour les élues syndicaux que nous sommes.

La sortie du régime dérogatoire au statut général de la fonction publique avait déjà modifié la composition de la CAPN et des CAPA des CPE, réduisant de façon drastique le nombre d'élus et affaiblissant ainsi le poids des représentants des personnels face à l'administration tout comme les capacités de suivi.

Cette modification brutale des instances représentatives ne peut pas être dissociée des projets du gouvernement de "rénovation du contrat social" dans la fonction publique et de sa volonté clairement affichée d'affaiblir le paritarisme et la capacité des élus à défendre leurs collègues.

Notre ministre dit souhaiter "des syndicats forts et constructifs". Or, le projet CAP 2022 ne nous semble pas aller dans ce sens. Le scénario gouvernemental pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il invoque.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

Or, ce projet ôte au paritarisme l'essentiel de sa substance, puisqu'il supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation et réduit le suivi des promotions.

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. Si l’administration a le pouvoir décisionnel, celui-ci est encore aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Ces dernières permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Supprimer les CHS-CT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception du SE-UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social. A l'opposé des déclarations médiatiques de notre ministre, ce projet nous semble donc plutôt témoigner d'une volonté de réduire le rôle du syndicalisme dans la fonction publique.

Les motifs d'inquiétude ne manquent pas également quant à la possibilité d'exercer au mieux les missions qui nous sont dévolues. Pour les mener à bien en 35H, le nombre de postes de CPE est loin d'être suffisant. Les collègues s'adaptent au contexte et font avec les "moyens du bord". Ils sont nombreux à ressentir un sentiment d'isolement professionnel et/ou de culpabilité. Ils s'épuisent à la tâche et font le maximum pour compenser le manque criant de postes dans l'intérêt des élèves et des établissements. L'institution doit prendre ses responsabilités et donner les moyens nécessaires à un suivi qualitatif des élèves. La charge de travail générée par la gestion de la vie scolaire doit être reconnue notamment par une augmentation significative des dotations de CPE et d'AED. Or, à l'issue du CTM du 19/12, nous déplorons qu'aucun moyen supplémentaire ne soit accordé aux personnels d'éducation en septembre prochain. Cela se vérifie aussi par la réduction du nombre de postes pour les concours CPE. M. le Ministre qui s'était pourtant engagé lors de la fermeture des concours réservés au transfert des postes offerts dans la cagnotte du concours interne, n'a pas tenu sa promesse.

Comment M. le Ministre peut-il évoquer dans son récent courrier aux CPE "la protection des élèves et des personnels comme une priorité absolue" et leur dire "qu'ils peuvent compter sur l'institution toute entière" sans en tirer les conclusions en termes de moyens ?

Au-delà "du soutien et de la gratitude" exprimée dans la déclaration, il y a les actes qui ne suivent pas et qui envoient un message de non-reconnaissance des missions de CPE, pourtant si précieuses dans l’amélioration du climat scolaire.

Dans le cadre de la protection de l'école, M. le Ministre nous parle d'autorité. Nous, CPE du SE-UNSA, nous préférerions qu'il nous parle de "prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, de "prise en charge des élèves à besoins particuliers", "d'accompagnement à l'orientation" qui sont autant de problématiques qui génèrent des violences et mettent à mal l'autorité attendue chez les enseignants et les personnels d'encadrement. On occulte bien souvent la violence symbolique de notre système scolaire pour des élèves fragiles. Il faut travailler sur l'accompagnement des élèves les plus en difficulté, sur des prises en charge pluri professionnelles (AS, infirmiers, médecins scolaires, PsyEN, éducateurs) et des parcours diversifiés (alternance, mini stages, immersion). Agir contre la violence, c'est avant tout pour nous, CPE du SE-UNSA, agir par l'éducatif et la prévention. Ces dimensions sont largement oubliées et ne se traduisent pas "en moyens". (A noter que les infirmières et les AS partenaires dans le suivi des élèves devront également composées avec des effectifs au statu quo.)

Pour le SE-UNSA, l'attractivité du métier passe par une politique ambitieuse de recrutement, par une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux, par une reconnaissance institutionnelle des CPE à différents niveaux (rémunération, perspectives de carrière, mobilité géographique et fonctionnelle...) et par une juste valorisation de leurs compétences professionnelles.

Au terme de cette déclaration marquée par des interrogations et des inquiétudes certaines sur ce que sera l'année 2019 pour notre profession, nous souhaitons terminer sur une lueur d'espoir pour le syndicalisme dans l'éducation nationale, et particulièrement pour le syndicalisme réformiste que nous défendons. Malgré un contexte social et politique particulièrement tendu, malgré la défaillance du système de vote le premier jour, malgré enfin la complexité inutile de la procédure, la participation aux élections professionnelles est en hausse !

Cette progression témoigne, pour les élus que nous sommes, de la confiance que nos collègues nous accordent, de leur attachement à la représentation syndicale, de leur volonté de voir le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdurer.

Le syndicalisme combattif et progressiste porté par le SE-UNSA enregistre une progression globale qui affirme et consolide notre deuxième place d'organisation syndicale.

C'est fort de cette représentativité accrue, que nous, représentants du personnel du SE-UNSA abordons ce nouveau mandat.

Nous souhaitons réaffirmer à cette occasion les principes qui nous animent et nous animeront pendant ces quatre années :

* le dialogue social,
* la recherche d'équité,
* la transparence,
* la prise en compte de l'humain.

Nous continuerons d'avoir une position réformiste, nous continuerons à porter un message exigeant et constructif pour nos collègues et nos élèves, ne disant ni oui par facilité ni non par principe.